

ARRÊTÉ DOS-SDDFGRHSS N°2026-07 PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUBDIVISION EN VUE DE LA RÉPARTITION DES POSTES D'INTERNES DE LA SUBDIVISION DE LILLE
--

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2010 portant compétence du directeur général de l'agence régionale de santé en matière d'organisation du troisième cycle des études médicales ;

Vu l'arrêté du 4 février 2011 modifié relatif à la commission de subdivision et à la commission d'évaluation des besoins de formation du troisième cycle des études de médecine ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2017 modifié portant organisation du troisième cycle des études de médecine ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 01 Février 2026 accordant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France

A R R E T E

Article 1 – La commission de subdivision est présidée par le directeur de l'agence régionale de santé lorsqu'elle statue en formation en vue de la répartition. Elle propose la répartition des postes offerts au choix semestriel des internes de chaque discipline, au sein des lieux de stage agréés et auprès des praticiens agréés-maîtres de stage

Elle comprend les membres suivants :

Avec voix délibérative

Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé, ou son représentant ;

Monsieur le Directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine ou son représentant ;

Madame la Doyenne de la faculté libre de médecine, ou son représentant ;

Monsieur le Directeur général du centre hospitalier universitaire de la subdivision ou son représentant ;

Monsieur le Président de la commission médicale d'établissement siégeant auprès du centre hospitalier universitaire ou son représentant ;

Un président de commission médicale d'établissement siégeant auprès des centres hospitaliers ou son représentant : Madame le docteur Nadine Bello, présidente de la CME du centre hospitalier de Denain ;

Un président de commission médicale d'établissement de centres hospitalier spécialisé en psychiatrie ou son représentant : Monsieur le docteur Jean OUREIB, vice-président de la CME de l'E.P.S.M. de l'agglomération lilloise ;

Un président de commission médicale d'établissement de santé privé à but non lucratif, ou son représentant : Monsieur le Professeur Sylvestre Marechaux, Vice-Président de la commission médicale d'établissement du GHICL ;

Un président de commission médicale d'établissement de santé privé à but lucratif, ou son représentant : Monsieur le docteur Adrien Lossouarn ;

Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé par collèges de médecins :

Spécialités cliniques

Monsieur le docteur Thomas Szapiro

Spécialités avec plateaux techniques

Monsieur le docteur Christophe Mommin

Spécialité de médecine générale

Monsieur le docteur Bertrand Demory

Cinq enseignants titulaires ou associés : trois enseignants de trois spécialités distinctes au sein de la discipline médicale dont un enseignant en médecine générale et deux enseignants de deux spécialités distinctes au sein de la discipline chirurgicale, proposés par le ou les directeurs des unités de formation et de recherche médicale de la subdivision, ou leurs représentants :

Discipline médicale

Mme le Professeur Karine Faure (maladies infectieuses et tropicales)

M. le Professeur Thibaud Lebouvier (neurologie)

Médecine générale

Mme le Professeur Anita Tilly

Discipline chirurgicale

M. le Professeur Philippe Zerbib (chirurgie viscérale)

M. le Professeur Rabih Aboukais (neurochirurgie)

Cinq représentants étudiants : trois étudiants inscrits dans trois spécialités distinctes au sein de la discipline médicale dont un étudiant inscrit en médecine générale et deux étudiants inscrits dans deux spécialités distinctes au sein de la discipline chirurgicale, affectés dans la subdivision et désignés par les organisations représentatives des étudiants de troisième cycle de médecine de la subdivision :

Discipline médicale

Madame Tatiana Amougou (présidente SIL)

Un représentant de la discipline médicale – *Antoine Bidault*

Médecine générale

Le représentant de l'AIMGL ou son suppléant

Discipline chirurgicale

Madame Aleksandra Szostek (urologie)

Madame Eloise Bonnin (chirurgie viscérale)

Un directeur d'un centre hospitalier, proposé par l'organisation ou les organisations représentatives de ces établissements dans la région, ou son représentant : Mme Corinne Seneschal, Directrice du centre hospitalier de Boulogne sur mer ;

Un directeur de centre hospitalier spécialisé en psychiatrie proposé par l'organisation ou les organisations représentatives de ces établissements dans la région ou son représentant : Madame Virginie Vittu, Responsable des affaires médicales des EPSM Lille Métropole et de l'Agglomération Lilloise ou son représentant ;

Un directeur d'établissement de santé privé à but non lucratif de la subdivision, proposé par l'organisation représentative de ces établissements de la région ou son représentant : Madame Anne-Claire CRIE, Directrice de la Clinique Teissier ;

Un directeur d'établissement privé à but lucratif de la subdivision, proposé par l'organisation représentative de ces établissements dans la région, ou son représentant : Monsieur Alexis Prouvost, Directeur de la clinique de la Mitterie à Lomme ;

Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, ou son représentant, lorsque la commission se réunit au sujet du diplôme d'études spécialisées de médecine du travail ou son représentant ;

Lorsque la commission de subdivision en vue de la répartition des postes d'internes traite de la spécialité de biologie médicale, elle comprend :

Madame la Directrice de l'unité de formation et de recherche de pharmacie ou son représentant ;

Un médecin enseignant titulaire de la spécialité de la discipline biologique, ou son représentant : Monsieur le Professeur Sylvain DUBUCQUOI

Un pharmacien enseignant titulaire hospitalo-universitaire biologiste médical exerçant dans la subdivision, proposé par le directeur de l'unité de formation et de recherche de pharmacie, ou son représentant : Madame le Professeur Annabelle Dupont ;

Deux représentants, l'un médecin et l'autre pharmacien, des biologistes médicaux exerçant en laboratoire de biologie médicale, proposés par les organismes représentatifs de la profession dans la subdivision, ou leurs représentants :

Médecin : - en attente de nomination

Pharmacien

Monsieur le docteur Jean-Charles Dugimont, à Tourcoing 59200

Un représentant désigné par les unions régionales des professionnels de santé pharmaciens : Monsieur le docteur Jérôme Cattiaux à Cambrai 59400

Deux représentants étudiants inscrits dans la spécialité de biologie médicale, affectés dans la subdivision, et désignés l'un par les organisations représentatives des étudiants de troisième cycle de médecine de la subdivision, et l'autre par les organisations représentatives des étudiants de troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques :

Représentant des médecins

Le représentant des internes de biologie ou son suppléant

Représentant des pharmaciens

Le représentant des internes de biologie ou son suppléant

Avec voix consultative

Un représentant désigné par le conseil régional de l'ordre des médecins : M. le docteur Patrick Lerouge ;

Un représentant désigné par la section du conseil central de l'ordre des pharmaciens compétente pour la spécialité : M. Henri-Charles Hugede ;

Mesdames et Messieurs les coordonnateurs régionaux ;

Le coordonnateur local et un représentant étudiant de la spécialité sont invités pour l'examen de la répartition des postes offerts au choix semestriel de cette spécialité.

Article 2 – Le mandat des membres de la commission est de cinq années, renouvelable, à l'exception des représentants des internes, qui sont nommés pour une durée d'une année renouvelable, sous réserve de leur maintien sous le statut au titre duquel ils sont désignés.

Article 3 – La commission ne peut siéger que si la moitié au moins des membres avec voix délibérative, titulaires ou représentants, est présente. Dans le cas contraire, la commission délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum n'est exigé. La commission se réunit cinq jours au moins après l'envoi de cette nouvelle convocation.

Article 4 – La commission prévue à l'article 1^{er} se réunit au moins deux fois par an. La convocation des membres, la préparation des travaux, le secrétariat et, le cas échéant, la prise en charge des frais relatifs à sa réunion incombent à l'institution dont relève le président de la commission.

Article 5 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa

publication.

Article 6 – Le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche médicale et le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture la région Hauts- de-France.

Fait à Lille, le 06/02/2026

**Pour le directeur général et par
délégation,**

Dr Sophie AUGROS
Sous-directrice Démographie, Formation et Gestion
[des](#) Ressources Humaines du système de santé

